

QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN
BIMESTRIEL

n° 12
OCTOBRE 2016

De nombreuses autres informations sur : www.neauphle-le-chateau.com

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE CULTURE
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE ? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château. ISSN 2274-0708
Ont participé : Stephen Charlieu, Béatrice Gilliéron, Patrick Gilliéron, Marc Leroy, Nicole Meunier, Jean-Paul Pellet, Dora Surdeau.
Directeur de la publication : Jean-Claude Kuentz - Réalisation : www.21octobre.fr - Graphisme : www.sebastienbeauvilain.com

À LIRE

TRAVAUX À
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

P.6

UNE GRANDE VOIX
DE PASSAGE

P.13

PLANTATIONS
ET VOISINAGE

P.14

QUOI DE NEAUPHLE ?

BULLETIN BIMESTRIEL n°12 - OCTOBRE 2016

Édito



Toujours plus...

Les propriétaires ont reçu leur taxe foncière et ont eu un coup au cœur en découvrant le total à payer. Je rappellerai ce qui a été dit souvent : si la commune a augmenté à peine son taux, le département a pris un maillet et a frappé un grand coup sur la tête des propriétaires (voir tableau). C'était ça ou la faillite, paraît-il. Bien sûr, nous n'aurons pas le mauvais goût de protester puisque cette augmentation ne frappe que les propriétaires, en un autre mot, les nantis. Mais peut-on s'empêcher de penser qu'à force de ponctionner les prétendus riches, on appauvrit tout le monde et que notre pays devient un pauvre pays ?

TAXE FONCIÈRE	COMMUNE	CCCY	DÉPARTEMENT	TAXE SPÉCIALE	ORDURES
2014	11,95 %	0,869 %	7,58 %	0,474 %	7 %
2015	12,30 %	0,859 %	7,58 %	0,605 %	6,2 %
2016	12,42 %	0,761 %	12,58 %	0,652 %	5,8 %
ÉVOLUTION DES TAUX 2015 / 2016	1 %	-11 %	66 %	8 %	-6 %

Primaires

La mairie a été sollicitée pour organiser des bureaux de vote pour les primaires du parti « Les Républicains ». J'ai donné mon accord à ce moment démocratique qui permet un vrai choix citoyen entre des candidats et des programmes. Mais je l'ai assorti de la garantie que j'accepterais la même mise en place pour tout parti politique qui le demanderait. Donc, les 20 et 27 novembre, les électeurs de Neauphle-le-Château et de Saint-Germain-de-la-Grange pourront voter de 9 à 19 heures à la CASA et dans la Salle du Conseil de la mairie.

Centre Ville

Le 3 octobre, en conseil municipal privé, le Directeur Général de Grand-Marnier, Stéphane Marnier, est venu nous présenter le projet immobilier que la société a fait étudier depuis de nombreux mois. Voulant respecter l'âme de notre ville à laquelle sa famille est très attachée, il est très « haut de gamme », tout en comportant un volet social important. Le Conseil Municipal a été, dans son ensemble, séduit. Nous cherchons toutefois à l'optimiser. Tout le monde est conscient que la transformation de ces surfaces peut bouleverser le caractère de notre ville. Il est donc impossible de le faire sans vous. Dès que ces négociations seront terminées, vous serez largement informés, comme vous l'avez été pour le Centre Bourg.

BERNARD JOPPIN

Maire de Neauphle-le-Château

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTES RENDUS

MA
VILLE
EN DIRECT

Vous pouvez lire les comptes rendus officiels soit sur les panneaux d'affichage administratif répartis sur le territoire de la commune, soit en les téléchargeant sur le site de la Mairie : www.neauphle-le-chateau.com

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Sente de la ferme – installation d'un carport – non-opposition le 01/07/2016

8, rue de la Gouttière – reconstruction du mur et changement de portail – non-opposition le 04/07/2016

46 C, rue du Dr Grellière – construction d'une clôture arrière maison – non-opposition le 08/07/2016

10, rue du 8 mai 1945 – surélévation mur clôture – changement de portail et portillon – non-opposition le 08/07/2016

11 bis, route de Saint-Germain – mur de clôture – non-opposition le 08/07/2016

48, grande rue – ravalement façade – non-opposition le 19/07/2016

20 b, rue Saint-Nicolas – ravalement, peinture volets – non-opposition le 20/07/2016

43, rue de Villancy – véranda – non-opposition le 26/07/2016

68, avenue de la République – remplacement des menuiseries – non-opposition le 02/08/2016

32, rue de la Gouttière – fermeture d'un abri – non-opposition le 02/08/2016

18, rue Saint-Martin – réfection toiture – non-opposition le 02/08/2016

Le Boutron – installation d'un relais de radiotéléphonie mobile – accordé le 05/08/2016

13, rue Saint-Appoline – construction d'un garage – non-opposition le 08/08/2016

18, rue des cent arpents – réhabilitation d'une construction en logement – non-opposition le 09/08/2016

44, rue Saint-Nicolas – Réfection toiture – non-opposition le 09/08/2016

6, rue Catherine d'Aigreville – ravalement – changement volets et portail – non-opposition le 18/08/2016

CHANGEMENT DE DESTINATION

12, place aux herbes – changement de destination logement en bureaux – non-opposition le 08/08/2016

22, rue L. Cossé Brissac – changement de destination bureaux en logement – non-opposition le 11/08/2016

DIVISION

34, rue du Dr Grellière – détachement d'un terrain à construire – non-opposition le 18/08/2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

51B, rue Saint-Nicolas – modification sur permis de construire – clôture – accordé le 26/07/2016

63, avenue de la République – local d'activités – accordé le 08/08/2016

12 ter, route de Chevreuse – pose de 4 fenêtres de toit – accordé le 09/08/2016

13, chemin de Bricassard – modification ouvertures sur permis existant – accordé le 09/08/2016

11, rue Louis de Cossé Brissac – maison individuelle – accordé le 03/09/2016

38/40, route de Saint-Germain – lot C – maison individuelle – accordé le 09/09/2016

ERRATUM :

pour contacter le LION'S CLUB, l'adresse qui vous a été communiquée n'était pas la bonne. Il faut faire un courriel à Yves.niveau@orange.fr

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Shana Marie-Line Charly Sabrina Charpentier née le 27 août 2016 au Chesnay (Yvelines);

Rose Conan née le 3 septembre 2016 à Vannes (Morbihan);

Margaux Joanna Pournin-Antony née le 1^{er} septembre 2016 au Chesnay (Yvelines);

Lise Maxine Secco née le 2 septembre 2016 à Le Chesnay (Yvelines);

Timothée Emmanuel de Almeida né le 11 septembre 2016 à Le Chesnay (Yvelines).

MARIAGES

Noureddine El-Garah et Marta Mustafina – Mariage célébré le 30 juillet 2016.

DÉCÈS / TRANSCRIPTIONS

Maria Mico épouse Rouchon née le 7 août 1933 à Marcq (Yvelines) – Décédée le 25 août 2016 à Neauphle-le-Château (Yvelines).

LA MAIRIE RECRUTE

Pour la période du 19 janvier au 18 février, la mairie recherche des agents recenseurs. De contact facile, rigoureux et sachant rendre compte, ils permettront le bon déroulement du recensement 2017 à Neauphle-le-Château. Cet emploi, avec formation, est rémunéré.

→ Si vous êtes intéressé, regardez la page VIE MUNICIPALE – RECENSEMENT sur le site et envoyez votre CV avec une lettre de motivation à Monsieur le Maire.



LA

RENTRÉE

QUE L'ON SOIT PARENT D'ÉCOLIERS OU PAS, SAVOIR QUE LA MUNICIPALITÉ CONSACRE PRÈS DE 60 % DE SON BUDGET DE FONCTIONNEMENT À SES ÉCOLES, INCITE TOUT HABITANT DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU À SE SENTIR DIRECTEMENT CONCERNÉ PAR LA VIE DES « PETITES FRICHES » COMME DE CELLE DE « ÉMILE SERRE ». ALORS, POUR VOUS TOUS, NOUS AVONS ENQUÊTÉ SUR LA MATERNELLE ET L'ÉLÉMENTAIRE...

POINTS COMMUNS

Les rentrées se suivent et ne se ressemblent pas. Autant l'an dernier, la fin sur les chapeaux de roue des gros travaux entrepris dans les deux établissements durant l'absence des enfants, généra à leur retour des complications et des nervosités tout à fait compréhensibles, certes réglées dans la quinzaine qui suit, autant en 2016 tout fut facilité et calme. Ah ! si... Il y eut toutefois une surprise : le démarrage impromptu des travaux (ah ! les chantiers) de la coulée douce entre la Rue Saint-Martin et le parking du Vieux Moulin (voir pages 6 et 7). De grosses machines pénétrèrent dans la cour et les premiers jours furent troublés par leurs nuisances sonores.

Dans l'ensemble, les effectifs de nos deux écoles sont stables : 131 enfants pour la maternelle qui conserve la cinquième classe qui a été ouverte l'an passé ; 214 enfants pour l'élémentaire qui a dû créer, au deuxième étage, une neuvième classe dont l'installation matérielle relève du budget alloué en 2015 pour la rénovation de l'école. Signalons du reste qu'il reste encore une réserve d'espace qui permettrait, s'il le fallait, d'ouvrir une dixième salle.

La variation du nombre d'écoliers d'une année sur l'autre est un vrai souci pour les directeurs d'école et pour les gestionnaires d'établissement. Il dépend de beaucoup de facteurs. En 2015, la création du Centre Bourg a provoqué un afflux de nouveaux enfants. Cette année, rien de tel sous le ciel de Neauphle-le-Château, mais le marché immobilier a repris de la vigueur et notre ville a connu un certain nombre de mutations immobilières qui ont fait varier la population.

Par classe, le nombre d'enfants est lui aussi stable et raisonnable : de 25 à 28 enfants pour les « Petites Friches » ; de 22 à 26 enfants pour « Émile Serre ». Sauf, évidemment, pour la petite section de maternelle qui reçoit les petits qui découvrent l'école et la vie scolaire, les compositions des classes tiennent compte des sexes, assurant une répartition harmonieuse entre filles et garçons, et des affinités ou antipathies révélées au cours de l'année antérieure. Dans l'ensemble, il n'y a pas de vrai souci de discipline. Les enseignants, qui exercent leur métier avec cœur et bonheur, même s'ils peuvent le trouver très fatigant, font preuve d'une autorité naturelle sur les enfants et il existe une bonne entente entre tous.

Dans les deux écoles, plus des trois quarts des scolarisés mangent à la cantine. On peut imaginer que la nourriture, bien que « collective », est appétissante. Dans l'encadré ci-contre, vous verrez qu'il est important de respecter les règles...

À la maternelle les enseignantes sont secondées par des « Agents Spécialisés des Écoles Maternelles », ASEM, qui tout au long de la présence des enfants les accompagnent dans leur vie quotidienne, venant à leur aide. La bonne entente entre eux et les enseignantes donne un climat paisible, chaleureux, positif. L'aménagement réalisé l'an dernier au premier étage, a créé une vraie salle des professeurs où ceux-ci peuvent se réunir, échanger leurs expériences, se documenter ou simplement souffler, quand c'est possible.

La grande idée réformatrice des NAP n'était pas obligatoire en maternelle. Le choix des parents et des enseignants d'organiser



La variation du nombre d'écoliers d'une année sur l'autre est un vrai souci pour les directeurs d'école et pour les gestionnaires d'établissement.

une garderie en fin de journée pour les enfants que les parents ne peuvent retrouver que tard a fait ses preuves l'an passé si bien que cette organisation, fixée pour trois ans, convient à tous et permet, c'est le plus important, aux petits de se détendre et de quitter l'école sans être fatigués à l'excès.

Les enseignants des Petites Fiches créent des ponts entre les enfants de toutes les classes. Ainsi, à la fin de l'année, ils ont présenté une formidable comédie musicale, montée par tout le groupe. Qu'en sera-t-il cette année ? Patience... Mais une nouveauté dont vous entendrez sans doute parler va prendre beaucoup de temps aux enseignants : les « Cahiers de réussite ». Individuels, ils seront le réceptacle précis des progrès accomplis et demandent une rédaction développée qu'il faut multiplier par le nombre d'enfants. Alors... à suivre.

Chez les grands, chez Émile Serre, les NAP rencontrent un très beau succès puisqu'environ 80% des enfants y sont inscrits : 170 pour être exacts dont 157 pour les 2 jours. L'équipe de Raphaëlle dont l'imagination est fertile à développer des activités intéressantes en est, bien sûr, une bonne raison.

Si l'on a beaucoup parlé des nouveaux programmes du collège, ceux de la maternelle et de l'élémentaire évoluent également avec une nouvelle organisation cycles. Le troisième, par exemple, couvre le cours moyen 1 et 2 avec la sixième. Cela crée une passerelle avec le collège et atténuera sans doute le choc ressenti par les élèves entre élémentaire et collège. Cette nouveauté rencontre très heureusement les rapprochements que tentent Neauphle-le-Château et Jouars-Pontchartrain dans

le domaine de l'éducation (voir J'AI ÉCHANGÉ NOS ADOS...). Des projets de travail inter-classes sont en cours d'élaboration. Dès qu'ils seront au point, nous vous en parlerons. ■

LA CHAUDIÈRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

La vieille chaudière à mazout n'a pas passé l'été. Son remplacement par un système performant, à gaz, a été effectué au plus vite et pour un coût d'environ 50 000€.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

En cette rentrée, l'Éducation Nationale a voulu mettre l'accent sur la prévention des événements graves en réactivant le PPMS. Ce plan, qui a été mis en place en 2002, permet de faire face à une situation de crise. La circulaire d'août dernier porte à trois le nombre d'exercices PPMS à réaliser dans l'année, dont un dédié au risque intrusion.

L'INSCRIPTION À LA CANTINE

PETITS COUACS À LA CANTINE LES PREMIERS JOURS :

des parents avaient oublié d'inscrire leurs enfants et il n'était pas possible de les servir de façon impromptue. L'organisation des repas fabriqués vers Rambouillet est très rigoureuse pour l'équilibre diététique comme pour la fraîcheur des aliments. Notre conseil : inscrivez, chaque année, dès juin votre enfant pour l'année suivante. Ce n'est pas un engagement ferme, définitif et vous pourrez, en respectant les délais de préavis, moduler à votre guise le nombre des repas.



TRAVAUX

À NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

« QUELLE EST OUVERTE MA VALLÉE ! » S'EST EXCLAMÉ LE PROMENEUR EN ARRIVANT À LA MAIRIE. CELA DÉMONTRE QU'IL SUFFIT PARFOIS DE TRAVAUX LÉGERS POUR CHANGER, AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE CITADINE.

Plusieurs actions, plus ou moins importantes, ont été engagées depuis le début de l'année 2016. Certaines sont terminées, d'autres s'achèveront d'ici décembre. Inventaire de ces petites entreprises, réellement très nécessaires...

RALENTISSEUR SUR LA RUE DES SOUPIRS

Comme prévu et indiqué dans le bulletin municipal de février dernier (page 7), un passage protégé surélevé a été posé au niveau du passage Maurice Brochet pour sécuriser l'accès du centre bourg au centre de Neauphle. La vitesse est limitée à 30 km/h de part et d'autre de ce tronçon. Le conseil municipal réfléchit à une extension de la zone 30 km/h aux principales voies d'accès et périphéries à la place du marché. Priorité aux piétons !

PLACE DU MARCHÉ

Depuis sa création en 2002, certaines dalles de la place du marché s'étaient déplacées et risquaient d'occasionner des chutes. Le positionnement des dalles a été revu pour supprimer le risque.

RÉHABILITATION DES TOILETTES PUBLIQUES

Les toilettes publiques situées à droite du panneau de rue « Place aux Herbes » ne répondaient plus aux normes

(fonctionnalités et accès PMR) et devaient être supprimées pour être remplacées. Cette suppression s'est accompagnée d'une modification de la butte située en arrière et du muret qui courrait de part et d'autre. Cette dernière modification a permis d'élargir la vue sur la vallée située à l'ouest. De nouvelles toilettes sont désormais mises à disposition dans le bâtiment situé à gauche de la mairie (en regardant la porte d'entrée de la mairie). Ces nouvelles toilettes disposent de trois cabinets dont un réservé aux personnes à mobilité réduite avec lavabo. Ces installations sont ouvertes de 8 h à 21 h tous les jours de la semaine et des clefs d'accès ont été remises aux commerçants du marché.

ALLÉE DES TILLEULS DU PARC SAINT-MARTIN

La hauteur du muret situé sur la partie ouest de l'allée des tilleuls du parc Saint-Martin pouvant présenter un risque pour les jeunes enfants, un grillage d'une hauteur de 2 mètres a été ajouté. Une étude est engagée pour ouvrir la vision sur la vallée de Jouars, revoir l'aménagement paysagé (pelouses, chemins), la sécurité (racines proéminentes des arbres, bordures en ciment détériorées...) et les services de l'ensemble du parc (repositionnement et réhabilitation des jeux et mobiliers extérieurs, toilettes...).



Fig 1. Accès de la rue Saint-Martin vers la rue du Vieux Moulin et l'entrée de l'école élémentaire Émile Serre. **1.** Passage protégé surélevé rue des soupirs au niveau du passage Maurice Brochet. **2.** Ajustement des dalles de la place du marché, partie nord-ouest. **3.** Parc Saint-Martin, réaménagement du muret de séparation sur la partie ouest de l'allée des tilleuls. **4.** Les nouvelles toilettes publiques, place aux herbes. **5.** Suppression des anciennes toilettes publiques et réaménagement de la butte et du muret d'enceinte de la mairie. Vue sur la vallée dégagée. **6.** Miroir positionné en amont de l'avenue de Châtron sur la partie droite de la voie qui descend vers le Pontel. **7.** Croix de Saint-André. Lorsque ce feu est rouge, la voie est fermée aux véhicules descendants.

NOUVEAU SENTIER

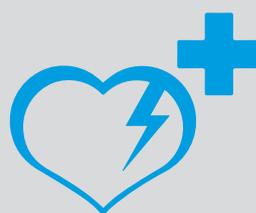
Ce sentier, en projet depuis longtemps, permettra de rejoindre la rue Saint-Martin à la rue du Vieux Moulin. Il s'appuiera sur la partie ouest des terrains scolaires et permettra de relier plus rapidement et en sécurité le numéro 10 actuel de la rue Saint-Martin à l'école élémentaire et au parking du Vieux Moulin. Un passage protégé sera positionné rue Saint-Martin pour sécuriser l'accès au passage Maurice Brochet. Les travaux commencés cet été se termineront à la fin du mois d'octobre.

TOUJOURS PLUS DE SÉCURITÉ POUR LES AUTOMOBILISTES

Situé route de Saint-Germain, le « Tourne à gauche » qui permet de virer dans l'avenue de Châtron en montant du Pontel, est à présent enrichi d'un miroir qui complète la « croix de Saint-André » signalant déjà la fermeture de la voie. Pour mémoire, il est interdit de tourner à gauche dans la rue Saint Nicolas.

AMÉLIORATION DU PASSAGE PIÉTONNIER ENTRE LA RUE DU DR GRELLIÈRE ET L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

Un accès entre l'avenue de la République et la rue du Dr Grellière est envisagé pour améliorer la circulation des piétons entre les écoles élémentaire et maternelle. La réalisation de cet accès, envisagé sur l'emplacement d'un ancien atelier/garage situé entre les 3 et 5 de l'avenue de la République, est reportée suite au refus d'autorisation de démolir exprimé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Le projet est à reconsidérer sous une autre forme. 🗨️



DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE PREMIERS SECOURS

Il y a environ six ans, le Lions Club de Neauphle-le-Château offrait généreusement à la commune trois défibrillateurs semi-automatiques. Ils ont été placés à la Maison du Jeu Paume, au club de foot et au tennis club du village. De vous à nous, un de plus, installé à la Mairie, ne ferait de mal à personne !

Malheureusement, faute de contrat d'entretien, leurs batteries se sont inévitablement déchargées et ces appareils censés pouvoir sauver des vies ne pouvaient plus servir à grand-chose.

Même si nous espérons évidemment que personne n'aura jamais à s'en servir, sachez qu'ils sont à nouveau opérationnels et que le personnel communal, sur la base du volontariat, recevra prochainement une formation aux premiers secours dispensée par la Croix Rouge Française (prise en charge par la Mairie). Une façon comme une autre d'offrir plus de sécurité à tous les neauphléens.



CHÉRIE!

J'AI ÉCHANGÉ NOS ADOS...

ON VOUS L'A DIT, NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU CHERCHE À SE DOTER D'UNE STRUCTURE POUR LES ADOLESCENTS AFIN DE LEUR OFFRIR UN LIEU D'ÉCOUTE, DE RENCONTRE, D'ÉCHANGES ET ÉVIDEMMENT DE LOISIRS. DE SON CÔTÉ, JOUARS-PONTCHARTRAIN POSSÈDE DEPUIS DES ANNÉES UN TEL LIEU D'ACCUEIL : LA « VILLA JEUNES ».

L'idée d'un rapprochement entre nos deux communes afin d'offrir aux jeunes neauphléens et chartripontains un service jeunesse ambitieux fait son chemin. Nous avons rencontré Marianne et Guy animateurs de la « Villa-Jeunes » de Jouars-Pontchartrain ainsi que Carlos, notre animateur jeunesse, pour envisager ce possible avenir... Réponses à trois voix...

“VILLA JEUNES”

Plébiscitée par les ados et leurs parents, “Villa-Jeunes” s’est vu décernée le label “ONZ17”, Accueil de Qualité, décerné par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports ainsi que par la CAF, en récompense du travail de la commune et de ses animateurs.

QDN : « Depuis quand Neauphle-le-Château et Jouars-Pontchartrain travaillent ensemble sur la Jeunesse ? »

Marianne : « Notre collaboration date d’il y a trois ans environ, mais nous nous sommes réellement rapprochés en 2015 à l’initiative de Raphaëlle Tollet-Frémaux (Directrice du centre de loisirs de Neauphle-le-Château) autour d’activités comme le tir à l’arc ou le griff ».

QDN : « Comment vous organisez-vous pour vos projets ? »

Carlos : « Lors de réunions, nous élaborons les projets communs, nous faisons du remue-ménages ».

Guy : « Nous faisons évidemment en fonction des moyens dont nous disposons, nous partageant nos expériences... Nous finissons par savoir ce qui plaît ou non ».

-QDN : « Que vous apporte l’intercommunalité ? »

-Guy : « Plus de moyens matériels, plus de ressources financières, mais aussi un public plus nombreux : les activités tournent mieux avec plus de jeunes ».

-QDN : « Quel est budget de la « Villa-Jeunes ? »

-Marianne : « Nous disposons d’environ 1000 €/an pour les transports et 3000 €/an pour le fonctionnement. Certains projets ont été montés grâce à un autofinancement ou grâce à des subventions »

-Guy : « La collaboration entre les communes permet d’augmenter le budget pour les projets et puis, plus il y a de jeunes concernés, plus nous pouvons négocier les tarifs auprès des prestataires d’activités. Il est donc intéressant de travailler ensemble ».

-QDN : « Avez-vous carte blanche de vos supérieurs et des élus pour monter tous vos projets ? »

-Marianne : « Les rapports avec les élus sont bons et il n’y a jamais eu de refus de leur part. Le projet d’activité doit tenir la route, être raisonnable, monté et présenté suffisamment tôt afin de prévoir un éventuel budget supplémentaire ».

-Carlos : « La mutualisation des animateurs va permettre d’organiser des sorties et de monter des projets tout en continuant à accueillir les jeunes qui ne veulent ou peuvent pas y participer ».



Marianne Vandycq

Bac L, licence d'Art du spectacle puis le BPJEPS/LTP (Brevet

Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité Loisirs Tout Public) en 2009. À Jouars-Pontchartrain depuis 2010.



Carlos Teixeira

Titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions

d'Animateur). Onze ans d'expérience au Service Jeunesse de la ville de Garches.



Guy Bethenod

Pré-qualification BPJEPS avec une spécialité Activités

Physiques et Sportives (Badminton). À Jouars-Pontchartrain depuis 2007.

-QDN : « Comment voyez-vous l'avenir du travail en intercommunalité pour les services Jeunesse ? »

-Guy : « Pour le moment, deux villes, c'est bien. Plus de villes réunies signifierait un projet beaucoup plus important. Les transports sont un des enjeux primordiaux pour développer les activités. Plus de bus... Ou des pistes cyclables ! Ce serait l'idéal ».

-Marianne : « Si Villiers Saint Frédéric, qui a un lycée, nous rejoignait, nous pourrions par exemple envisager la création d'un point Info-Jeunesse pour les 18/25 ans. Sans animation, mais avec un travail de prévention et d'orientation ».

-QDN : « Travaillez-vous déjà sur un futur projet commun ? »

-Carlos : « Ce n'est qu'une idée pour le moment, mais nous aimerions organiser une semaine d'initiation au surf et au kayak, hors saison, à Trouville en juin 2017. Nous profiterions de la période du brevet des collèges pour partir avec les 11-13 ans, une vingtaine environ puis intensifier les activités entre le 20 juin et le 20 juillet. L'expérience montre qu'après cette date, beaucoup de familles partent en vacances. Nous voudrions que ce projet soit autofinancé ».

-QDN : « Dernière question... Voyez-vous une corrélation entre la création de 'Villa-Jeunes' et un changement de comportement ? »

-Marianne : « Les différentes générations se comportent différemment. De nos jours, les enfants sont mieux encadrés par leurs parents. La mixité des animateurs permet aussi une plus grande mixité des jeunes fréquentant la Villa et c'est vital (il y a en 2016 plus de filles que de garçons). Le public s'est rajeuni. Avant nous captions les 16-17 ans maintenant, nous avons plutôt des 14-15 ans. Ça permet de les canaliser plus tôt ».

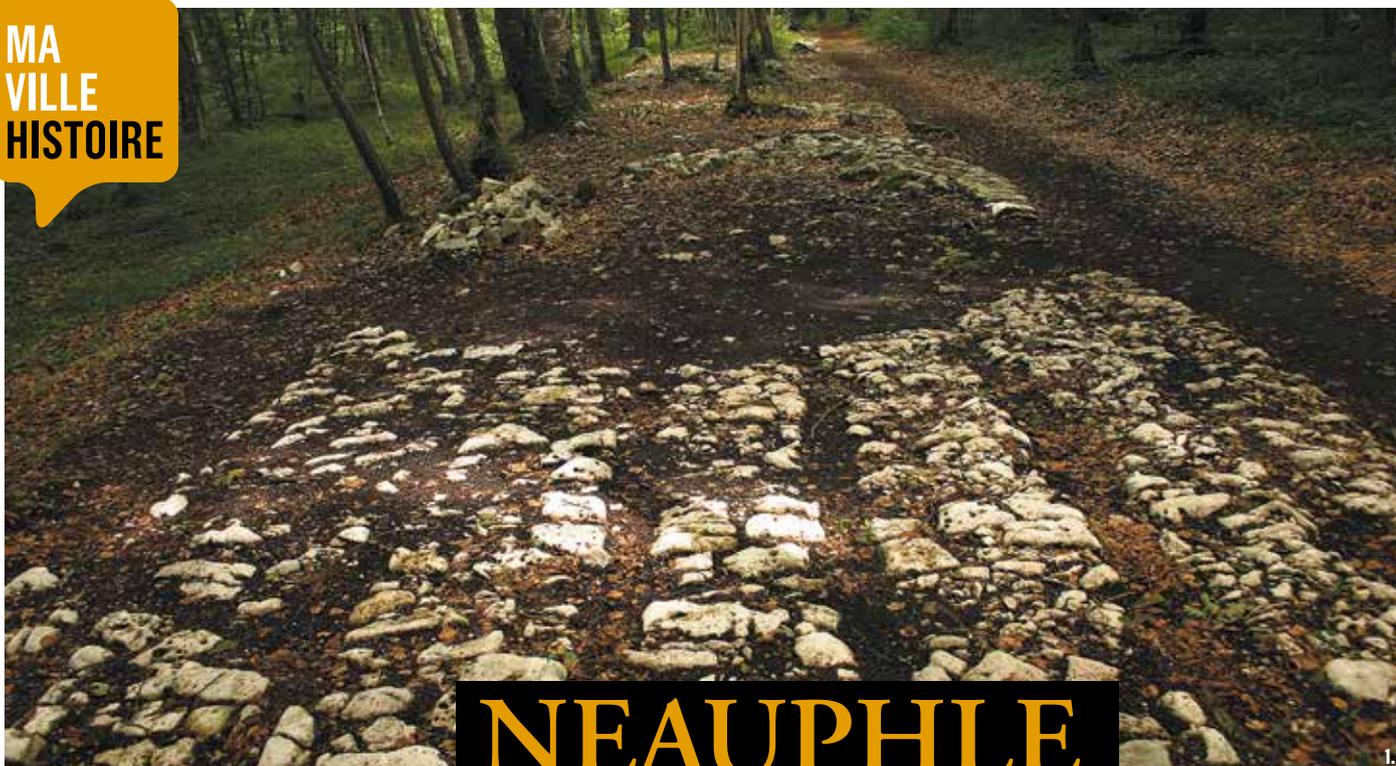
Lors de cette interview, réalisée en septembre à la Villa Jeunes, nous avons pu constater la présence de nombreux jeunes neauphléens mêlés aux chartriponnais. Tous se fréquentent au collège, il est donc naturel pour eux de se retrouver autour de ces trois animateurs pour des activités communes. La création d'une structure coordonnée offrirait, notamment aux neauphléens, un nouveau service dont les tarifs « intercommunaux » seraient plus avantageux pour les familles. Carlos, Marianne et Guy s'entendent à merveille. Gageons que leur collaboration sera fructueuse pour le plus grand bonheur de nos adolescents... Qui a dit que la mutualisation était synonyme de service plus onéreux ? Pas nous en tout cas !



MAIS KIDONKISSÉ ? LE PETIT JEU POUR MIEUX CONNAÎTRE LE PERSONNEL COMMUNAL

Ce mois-ci, c'est un homme que vous devez découvrir. Habitant depuis son plus jeune âge à Neauphle, il veille sur l'un des bâtiments les plus importants du village. Grand amateur de foot, il a vu passer au Racing Club 78, dont il a été membre du bureau, toutes les générations de 6 à 25 ans qui ont pratiqué le ballon rond. Son fils est d'ailleurs promis à un grand avenir dans ce sport. Vous l'avez forcément reconnu, il s'agit de... ?

Solution du kidonkissé précédent : Vous n'avez pu que reconnaître Magali Serre, secrétaire de Mairie, responsable de la bibliothèque de l'école élémentaire et animatrice de NAP.



NEAUPHLE

AU CŒUR DE L'YVELINE

À L'ORIGINE S'ÉTEND LA GRANDE VOIE GALLO-ROMAINE PARIS-DREUX, PRINCIPALE ROUTE VERS L'OUEST JUSQU'AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE, QUI SE CONFOND EN PARTIE AVEC L'ANTIQUE VOIE AUX BŒUFS ET AUX CHEVAUX, ALIMENTANT PARIS ET LES MARCHÉS CIRCONVOISINS (DONT CELUI DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU, PRÉCÉDEMMENT ÉTUDIÉ) JUSQU'AU DÉBUT DU XX^e SIÈCLE.

Elle dessert en particulier le petit poste fortifié au faîte du plateau, sous l'Antiquité, noyau de notre futur village, lequel domine l'important carrefour routier de Diodurum, dans la vallée, près des ruines de l'actuelle ferme d'Ithe. Notons que le réseau routier gaulois, principal et secondaire, y est quasiment aussi fourni que son successeur de nos jours et qu'à peu d'exceptions près, les Romains n'ont eu qu'à le reprendre et le parachever ; il est au service d'une économie très florissante, que les époques ultérieures (à l'exception des « années noires » de la Guerre de 100 ans, de la Révolution française, des guerres de 1870-71 et de 1939-45) n'auront qu'à développer et diversifier. On peut à bon endroit affirmer que Neauphle-le-Château, petite capitale administrative dès le haut Moyen Âge, a vu croître et prospérer son artisanat et son commerce grâce à sa situation privilégiée au carrefour de ces voies de communication, et ainsi devenir très tôt un centre économique important, le premier de notre secteur pendant près d'un millénaire.

Le développement de la voirie locale accompagne celui de l'économie. Entre 1706 et 1743, neuf projets routiers ambitieux, élaborés par les Intendants des Ponts et Chaussées à la demande de la famille de Pontchartrain, prévoient de contourner l'obstacle de la Grande Rue de Neauphle-le-Château. Principal Chemin royal vers la Basse-Normandie et la Bretagne, il est impraticable durant les mois d'hiver, vu sa forte pente. Le troisième projet, réalisé en 1755 et accompagné de la création du village de Pontchartrain, est l'ancienne RN 12 d'avant 2001, tandis que le neuvième et dernier projet, conçu en 1743, se confond avec l'actuelle déviation de la RN 12 à quatre voies. Les contraintes du commerce et de la circulation à Neauphle font éclore divers autres projets de voirie à partir du début du XVIII^e siècle : amélioration et rectification de tout le réseau routier secondaire aux environs de Neauphle-le-Château, que l'on borde de plantations d'arbres (vieux poiriers à cidre, le long de la D11 entre Neauphle-le-Château et la Boissière, subsistant





3.

1. Restes de voie romaine. 2. Borne milliaire romaine. 3. Tracé des voies romaines autour de Paris. 4. Borne royale.

dans les années 1970); à la place d'un vieux chemin forestier étroit et sinueux, la belle voie triomphale rectiligne, bordée de fossés, d'entrée à Neauphle-le-Château depuis Versailles et la forêt de Saint Apolline (actuelle avenue de la République) est inaugurée en 1740; la rue Saint-Nicolas est créée en 1739 par le comte de Pontchartrain à la requête des habitants, son urbanisation s'achevant à la fin du XIX^e siècle; les rues du Jeu de Paume et des Soupirs sont mises en service à partir de 1811, cette dernière prolongée jusqu'au bas de la Grand-Rue en 1834; en 1835, ont lieu la démolition de la halle et le nivellement de la Place du Marché dans ses limites actuelles, l'année même où le comblement de la mare Saint-André donne à la Place de l'Église l'aspect qu'elle a conservé jusqu'à nos jours; l'actuelle route de Chevreuse est construite en 1859, première rue du village à être goudronnée selon le système de Mac Adam...

La géographie urbaine suit une évolution comparable. Le village médiéval clos de murs, aux trois portes fortifiées, dont les vestiges du château ne sont plus qu'un souvenir, débordé de son enceinte aux premières années du XVIII^e siècle. Les

hameaux de la Gouttière, des Sablons et de la Micholle, dépendant de Neauphle-le-Vieux, sont rattachés à Neauphle-le-Château à la demande des habitants en 1712; outre le nouveau quartier de Saint-Nicolas précité, celui de la rue de Saint-Martin est bâti à la fin du siècle; Chatron et la place Mancest avant 1804; tout le centre ancien avec remplissage des « dents creuses » avant 1818; l'ancien fief gallo-romain de Villancy est soustrait de Plaisir et rattaché à Neauphle-le-Château en 1845 (sans sa plaine, malgré une négociation infructueuse entre les deux communes en 1963!). Citons, pour l'époque actuelle, la construction des résidences du Bois du Four et Saint Georges (1964) et l'aménagement des jardins publics du Jeu de Paume (à partir de 1966), de la Mairie (à partir de 1971) et Saint-Martin (à partir de 1982).

Souhaitons, pour conclure, que les actions conjuguées de la municipalité, des propriétaires et de l'architecte des Bâtiments de France, dans le cadre du PLU adopté en 2011 et de l'AVAP (ex-ZPPAUP de 2002) mise en place en 2014, continuent à préserver et mettre en valeur ce site de charme, d'une qualité devenue rare dans notre région. ■



4.

hÉLIUM

Actions Artistiques
Dans la Vallée de Chevreuse

1. *Abstrait d'Agnès Heitz Krantz.* 2. *Paysage portuaire d'Agnès Heitz Krantz.*
3. *Sédiments d'Agnès Heitz Krantz*

TOUJOURS PLUS HAUT...



ÊTRE OU NE PAS ÊTRE ARTISTE... LÀ EST LA QUESTION QUE TÔT OU TARD TOUT INDIVIDU FINIT PAR SE POSER.

Et si décidément la fibre artistique vibre si fort qu'elle détermine l'avenir, voici le créateur placé sur une orbite où il ne rencontre que soi. La vie d'artiste, outre ses difficultés matérielles décrites dans maints romans, opéras ou films, est par essence solitaire. Mais pas obligatoirement...

Dans la belle région de Chevreuse, à Bonnelles précisément, est née en 2004 une association d'artistes : HÉLIUM. À la conquête d'un public qui permet de rompre avec la solitude, les fondateurs ont décidé de s'entraider à faire connaître leurs productions sans restriction de domaine : peinture, gravure, photographie, sculpture, céramique, textile d'art, verre... Mais pour être plasticiens, ils n'en apprécient pas moins la musique et le théâtre, souvent conviés à leurs manifestations.

Aujourd'hui, HÉLIUM rassemble 82 artistes de toutes tendances et écoles, répartis sur 38 adresses des Yvelines et de l'Essonne, avec en pointe sud, Dourdan et en extrémité nord, tout nouvellement, notre Neauphle-le-Château. Tous consacrent leur vie à l'art, mais savent partager leurs envies, leurs expériences et, bien sûr, leur besoin de faire connaître leurs créations. Pour ce faire, ils imaginent des initiatives remarquables, au sein d'Hélium.



Cette association, bien structurée en dépit de la réputation de bohème qu'on applique si souvent aux artistes, s'est dotée d'outils de communication très aboutis (catalogue, affiches, signalétique). Elle organise des expos folles, des rencontres imprévues, des spectacles et, surtout au travers du « parcours d'artistes », fait circuler le public, au cours des deux premiers week-ends d'octobre, de lieu en lieu, ateliers d'artistes ou espaces collectifs.

Cette année, ce douzième numéro (soutenu à Neauphle-le-Château par le Syndicat d'initiative), a fait voyager sur une grande surface des Yvelines et de l'Essonne, plus de 3000 curieux, amateurs d'arts, pèlerins insatiables de découvertes. Chaque année leur nombre grossit. Aux anciens, toujours prêts à repartir pour échanger sur ce qu'ils ont vu et apprécié ou non, s'ajoutent de nouveaux venus pour aller de repérages en découvertes, de surprises en émerveillements.



Ces liens qui se tissent, d'une part, entre les professionnels de l'art, créant entre eux une salvatrice solidarité, et avec le public, d'autre part, stimulent une vitalité artistique sereine et bouillonnante. C'est Agnès Heitz Krantz, artiste peintre, à Neauphle-le-Château qui a fait le pont avec HÉLIUM en ouvrant son atelier au point le plus nordique de ce parcours.

Pour découvrir HÉLIUM, le générateur d'actions artistiques dans la Vallée de Chevreuse et à ses portes, groupe productif, exigeant, mais ouvert et chaleureux, visitez le site d'Hélium : <http://www.helium-artistes.com/>. Et comptez sur vos « Quoi de Neauphle ? » et « Neauphle-Hebdo » pour vous annoncer leurs prochaines entreprises. ■



Karine Deshayes



Dominique Plancade

UNE GRANDE VOIX... *de passage*

APRÈS AVOIR CHANTÉ À L'OPÉRA BASTILLE, AU MET DE NEW-YORK, AU GRAND THÉÂTRE DU LICEU DE BARCELONE, AU CHÂTEAU DE VERSAILLES ET AU TEATRO RÉAL DE MADRID, LA MEZZO-SOPRANO KARINE DESHAYES, [présente presque quotidiennement sur les ondes de Radio-Classique et bien souvent sur celles de France-Musique, chantera à l'église Saint-Nicolas de Neauphle-le-Château le 4 décembre prochain.](#) (Renseignements et réservations : www.ritmy.fr)

Bref, une diva, mieux, une grande artiste, viendra chanter rien que pour nous, Rossini et ses délicieuses mélodies. Elle sera accompagnée par un pianiste de grand talent, Dominique Plancade... Qui peut avoir le cœur de rater ça ?

MON INSTRUMENT

Juste une question : avez-vous déjà approché une chanteuse classique ? L'avez-vous écoutée, à quelques mètres de vous, déployer les modulations de son instrument ? Car la voix est, pour les chanteurs d'opéra, un accessoire presque séparé d'eux-mêmes, infiniment contrasté, riche, fragile. Il est si complexe qu'il faut presque autant d'années pour le maîtriser qu'un virtuose du piano passe au clavier.

Karine Deshayes bichonne sa voix, « son instrument ». Il a, au fil du temps, évolué offrant une tessiture ample, voisine des sopranos au timbre rond. Cette voix, Karine Deshayes l'a toujours ménagée avec soin se gardant d'accepter des partitions qui ne seraient pas dans ses cordes : « Si on accepte un rôle trop aigu, trop grave, trop large, on abîme l'instrument et après il est difficile de revenir ». Pour autant, elle a été l'interprète de très grands compositeurs : Mozart, Monteverdi, Berlioz, Händel, Pergolèse, Rameau, Cherubini, Hérold, Ravel et Debussy. Chez eux, elle a trouvé les airs qui lui plaisent : « J'aime les musiques joyeuses, je ne suis pas encore prête pour les grands rôles de tragédienne ». Et toutes, dans une pluralité de modes qui ont assouvi sa « gourmandise stylistique ».

VOCATION

Fille d'un corniste de la « Musique de l'air », elle a approché très tôt la beauté des vibrations sonores générées par le souffle. Cependant, c'est le violon qu'elle a étudié, et ce durant 6 ans, ce qui l'a formée à l'exigence de la justesse absolue. À 14 ans, son professeur l'a présentée à un collègue qui enseignait le chant. Il a tout de suite déterminé le potentiel que recelait cette voix et a très vite encouragé la jeune Karine à préférer l'instrument

externe pour l'interne. Mais, comme il faut attendre 17-18 ans pour connaître son exact ambitus, ce n'est qu'alors que Karine a décidé de se consacrer entièrement au chant. Elle juge que l'opéra fait une sublime synthèse de deux arts qui s'interprètent, le théâtre et la musique. Pourtant Karine Deshayes aime les « airs » courts, comme ceux de Rossini, Liszt ou Ginsburg qu'elle nous interprétera à Neauphle, mais que l'on n'ose qualifier de chansons. Terme qu'elle accepterait sans doute facilement, elle qui a chanté aux « Trois Baudets », en compagnie de Juliette !

ICI ET... BIENTÔT !

Même si son agenda est très complet, même si dans le paysage lyrique international, on se dispute une « performance » de Karine Deshayes, la lauréate, pour la deuxième fois en 2016, des Victoires de la Musique dans la catégorie « artiste lyrique », est une femme à la vie simple, qui a travaillé chez Mc Do pour payer ses études et prend le métro pour se déplacer à Paris jusque chez elle, à la Bastille. Sa venue parmi nous en est une autre preuve. Ne la manquez pas et offrez-vous une matinée lyrique exceptionnelle par son talent, le choix de son récital et la qualité de son accompagnateur. ■



OUTRE LES SCÈNES D'OPÉRA, KARINE DESHAYES FRÉQUENTE BEAUCOUP LES STUDIOS D'ENREGISTREMENT.

Son catalogue discographique est extrêmement fourni. Sa dernière production, parue en 2016 sous le label Aparté, s'intitule Rossini... dans ce premier album solo, elle chante le plus français des compositeurs italiens comme personne. Elle est accompagnée par « Les Forces Majeures » dirigées par Raphaël Merlin.

LES ARBRES, LES HAIES, ÉLÉMENTS DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ

COMME LE DIT JEAN-JACQUES ROUSSEAU, « LE PREMIER QUI AYANT ENCLOS UN TERRAIN, S'AVISA DE DIRE "CECI EST À MOI" ET TROUVA DES GENS ASSEZ SIMPLES POUR LE CROIRE, FUT LE VRAI FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ». SI, PETITES CAUSES, GRANDS EFFETS, LA PROPRIÉTÉ EST NÉE DES HAIES ET DES CLÔTURES, ELLES SONT AUJOURD'HUI ENCORE À LA FRONTIÈRE DES PROPRIÉTÉS. ET SOUVENT AU CŒUR DE CONFLITS DE VOISINAGE.

L'herboriste côtoie le juriste. Voici quelques explications éclairantes, utiles.

PLANTATIONS ET VOISINAGES...

En fait, les haies, les clôtures sont apparues bien avant notre philosophe, dès le néolithique, avec le recul du nomadisme. Au départ, mortes ou sèches et constituées de branchages, très vite les haies vives sont nées, grâce aux oiseaux, aux graines qui tombaient et poussaient. La haie fut vite repérée aussi comme un élément régulateur du climat, car elle protège du vent, constitue un obstacle au ruissellement de l'eau et participe ainsi à la protection des sols.

Composée d'essences locales, la haie offre le gîte et le couvert aux animaux. Elle est utile à la nidification des oiseaux, à l'alimentation des insectes, et constitue un refuge pour les mammifères. Suivant le choix des essences, la haie fournit du bois de chauffage (charme commun, hêtre vert...) et comble les gourmands qui planteront des arbustes fruitiers (groseilliers, framboisiers...).

Si les haies le structurent, les arbres donnent une tonalité au paysage urbain. Les fonctions de l'arbre dans le jardin sont multiples, comme l'ornementation, l'apport d'ombre, de calme. Sa plantation doit être pensée sur le long terme. Il faudra imaginer son développement et son intégration dans le paysage et respecter la réglementation des jardins de ville.

NOTE RELATIVE AUX PLANTATIONS

Les arbres plantés près de la limite avec une propriété privée sont concernés par les articles 671, 672 et 673 du Code civil. Dès lors, tout arbre destiné à dépasser 2 mètres de hauteur doit être planté à une distance minimale de 2 mètres de la limite

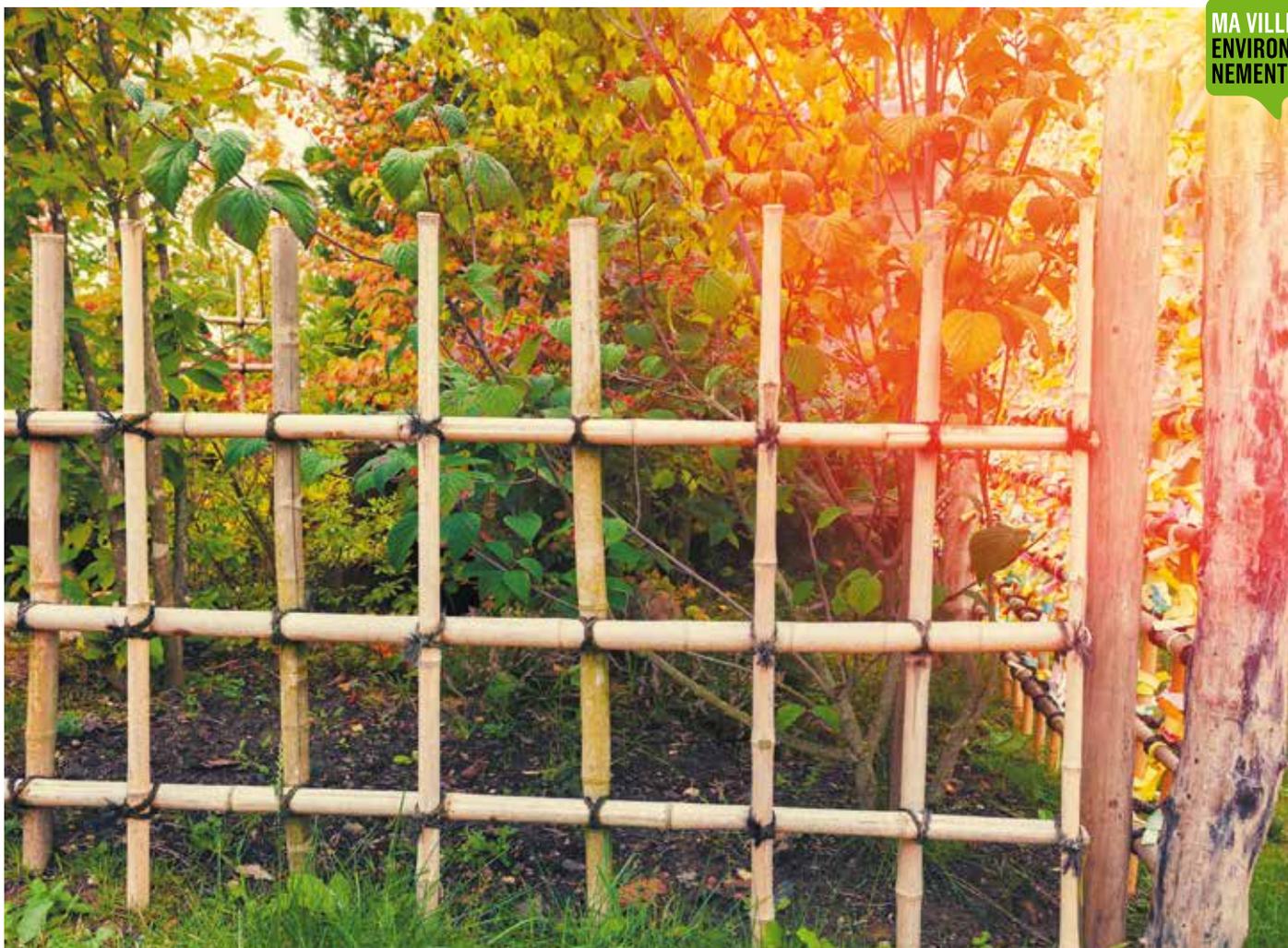
séparative. Les arbustes peuvent être plantés à 0,50 m. Si les arbustes venaient à dépasser 2 mètres de hauteur, le voisin peut exiger qu'ils soient étêtés à 2 mètres (mesure prise à partir de l'endroit où l'arbre est planté, les problèmes de dénivelé ne sont pas pris en compte). Les arbres dépassant 2 mètres et situés à moins de 2 mètres du voisin bénéficient d'une prescription trentenaire. Dans ce cas, le voisin peut néanmoins exiger l'élagage à la limite séparative.

Toutefois, même quand les règles du Code civil sont respectées, un voisin peut invoquer un inconvénient anormal de voisinage pour saisir le tribunal d'instance. C'est le cas, par exemple, quand la végétation prive un voisin de soleil dans son logement ou occasionne de l'humidité. Le caractère anormal de l'inconvénient est laissé à l'appréciation du juge.

Lorsque les racines d'un arbre occasionnent des troubles chez un voisin, celui-ci peut les sectionner lui-même. Il en est de même pour les ronces et les brindilles.

Les usages locaux reconnus et constants priment sur les règles du Code civil. À Neauphle-le-Château, le seul usage connu dans le passé a été abandonné au fil des temps et ne peut donc plus être invoqué. Par exemple, les haies dépassant un mètre de hauteur devaient être plantées à 2 mètres du voisin (réf. Chambre d'agriculture de Seine-et-Oise, 1936).

Le Maire peut également réglementer ce domaine des plantations par arrêté motivé. Toutefois, sauf cas particulier, les règles du Code civil paraissent suffisamment sages pour s'y tenir. Un contentieux « plantations » entre deux voisins est du ressort du tribunal d'instance. Le Maire intervient seulement dans le cas où il existe un risque de sinistre (par exemple, arbre penchant dangereusement sur la maison d'un voisin, arbre mort



présentant un risque, et cetera... en usant de ses pouvoirs de police inscrits dans le code général des collectivités territoriales. Vous noterez qu'il existe des règles particulières pour les arbres plantés en espaliers et pour la mitoyenneté.

PLANTATION EN BORDURE DE LA VOIE PUBLIQUE

Le code de la voirie routière impose de planter les arbres à une distance de 2 mètres de l'alignement, qu'il s'agisse d'une route nationale, départementale ou communale. Les plantations faites avant le 25 juin 1989 peuvent être à moins de deux mètres, sous réserve que les branches soient élaguées à la limite séparative.

Le Conseil Départemental des Yvelines (qui gère le réseau des routes du même nom) a adopté un règlement pour sa voirie, le 24 septembre 1999 qui dispose, dans son article 48, que « les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier départemental doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers ». Dans notre commune, il n'a pas paru nécessaire de prendre un arrêté, les pouvoirs de police du Maire, définis par les articles L 2212-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, suffisent pour régler tous les problèmes susceptibles d'apparaître, notamment des branches gênant le passage des piétons ou des véhicules, des branches mortes risquant de chuter sur la voie publique, des branches masquant une lampe d'éclairage public. Dans ce cas, le coût des travaux effectués par des entreprises sera recouvré auprès des propriétaires négligents directement par le Trésor Public. ■

Références : Jean-Jacques Rousseau — *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. Code civil. Guide éco-jardin*



À SAVOIR...

- 1** À la sainte Catherine, tout bois prend racine ! Pour mémoire, c'est le 25 novembre...
- 2** **20 mètres de haies** d'essences locales diverses peuvent abriter jusqu'à **100 espèces différentes** d'animaux
- 3** **10 % des plantes introduites s'acclimatent** et 10 % des acclimatées deviennent invasives.
- 4** Un cèdre pleureur peut couvrir plus de **200 m²** à l'âge adulte, un marronnier mesurera **20 mètres** de hauteur dans **30 ans**, un eucalyptus peut pousser de **2 mètres** dans l'année.
- 5** Le propriétaire d'un terrain peut être **responsable des dommages causés par ses plantations**, même si les distances réglementaires ou légales ont été respectées. Exemples : racines d'arbres à l'origine de boursoufflures d'un revêtement de sol, feuilles obstruant une gouttière...
- 6** Il est toujours permis à l'Administration de prendre des dispositions pour que soient supprimées les plantations gênantes, afin **d'assurer aux conducteurs de véhicules une visibilité convenable** aux endroits dangereux (art.L.114-2 du code de la voirie routière).

LE SERPENT DE VERRE

EN 2014, LES LISTES EN COMPÉTITION POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE NE DOUTAIENT PAS DE LA PROMESSE DU CONSEIL GÉNÉRAL ET BASAIENT LEURS PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR L'ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE.

En mai dernier, à certains neauphléens qui guettaient cette venue sur la pointe de leurs pieds, nous apprenions que l'adhésion par Cœur d'Yvelines à un nouveau syndicat pouvait faire espérer qu'entre 2019 et 2020 notre commune serait équipée. Cet espoir est-il réaliste ?

Après l'échec des délégations de service public accordées à Eiffage en 2004 pour 20 ans (CONNECTIC 78), résiliées en décembre 2012 pour non atteinte des objectifs fixés, le département avait annoncé reprendre la construction d'un réseau de fibres là où les opérateurs ne le faisaient pas. Et ce, à un horizon peu lointain. Mais, subissant les restrictions budgétaires que l'on sait et qui l'ont amené, notamment, à augmenter la taxe foncière en 2016 de 66%, le département a décidé de mettre un stop à un investissement qui se chiffrait à près de 150 millions d'euros.

Toutefois, sous la pression de beaucoup d'élus, de la chambre de commerce et des chefs d'entreprise, la nécessité de faire aboutir un réseau qui permette la fourniture d'Internet à haut débit (plus de 30 mégabits : seconde) s'est imposée. Par ailleurs, le cuivre, c'est comme les fleurs : périssable. À terme, son remplacement sera inévitable et la fibre offre des qualités de résistance et de support infiniment supérieures. Toutes ces considérations ont amené à réviser la décision. Des études, nous en avons parlé, ont été faites

qui ont amené à diviser les communes « hors opérateurs », en fonction de leur développement de population et de leurs activités économiques, en communes à montée en débit (23 000 foyers par l'optimisation de l'ADSL), et en communes à fibre jusqu'à l'abonné (77 000 foyers FTTH¹). Neauphle-le-Château fait partie de cette deuxième catégorie.

Affirmant le caractère prioritaire du Très Haut Débit (THD), le département a donc décidé de manière irréversible son déploiement. Pour le réaliser, un établissement local a été créé, le Syndicat Mixte Ouvert d'Yvelines Numériques, regroupant très librement plusieurs personnes publiques. Il a vocation à recevoir toutes les subventions possibles de l'État, de la Région et du Département, à gérer la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation des réseaux de Très Haut Débit (THD). Sa structure assure à tous ses membres une association transparente et concertée aux projets comme aux réalisations.

YVELINES NUMÉRIQUES, ce qui n'est pas surprenant, a donné la priorité à l'équipement des entreprises, des collectivités, de la vidéo protection et des centres d'éducation (écoles, collèges, lycées, médiathèques...). 2016 a vu la mise en chantier du raccordement des zones non encore desservies et sur, ces réseaux professionnels, la modulation des

tarifs de façon à les offrir à des prix 5 à 10 fois moins élevés que ceux pratiqués jusqu'alors.

Il n'empêche : l'équipement des particuliers est bel et bien programmé, un projet ayant été voté le 7 avril dernier. Il doit être soumis à la validation du comité syndical d'YVELINES NUMÉRIQUES en intégrant la contrainte de l'équilibre budgétaire. À titre indicatif, le prix moyen de raccordement à la prise, toutes technologies confondues, est estimé à 900€ ! La participation de Cœur d'Yvelines, en tant qu'adhérente, serait de 20 %, soit 180€ par prise. Un dossier de subvention, évidemment très complexe, est en instruction. Vu l'investissement à engager, disons simplement qu'YVELINES NUMÉRIQUES limite au maximum l'inévitable prise de risque et garantit la meilleure bonne fin possible ainsi que l'ouverture à tous les opérateurs. Un appel d'offres leur est lancé.

En conclusion, aucune date certaine n'est arrêtée mais toutes les conditions sont réunies pour que les particuliers de notre territoire soient dotés du très haut débit nécessaire à leur confort en 2020. Et puis la venue du Père Noël n'est plus très lointaine... ■

1. FTTH : le fiber to the home, liaison par fibre à grande vitesse qui aboutit directement à la box de l'abonné. En théorie, elle offre un débit descendant de 1 Gb/s au maximum et, descendant jusqu'à 200 Mb/s.



RÉTRO-AGENDA

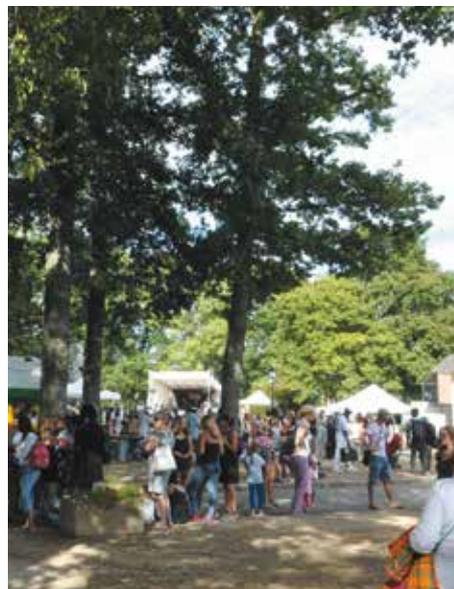
DEUX MOIS ET UNE SUCCESSION D'ÉVÉNEMENTS MÉMORABLES DANS NOTRE VILLE...

FÊTE DU VILLAGE

C'EST UN RENDEZ-VOUS DE PLUS EN PLUS ATTENDU, APPRÉCIÉ, PARCE QU'IL EST JOYEUX ET QU'IL NOUS DONNE PLEIN D'OCCASIONS DE SE RENCONTRER.

Le matin, on discute avec les associations. L'après-midi on fait jouer les enfants, très heureux de sauter, grimper, écouter des histoires et de la musique. Du moins, cette année... Car, entre les structures gonflées et les amis antillais, il y avait beaucoup de bonne humeur, de féerie et de rythmes ensoleillés.

À la tombée du jour, les gourmands se régalaient avec leurs voisins et tous se retrouvent au feu d'artifice qui pétarade tant et tant que l'on ne s'aperçoit même pas que la bande-son a été mise hors service par une fusée intempestive. Et puis l'on danse. Jusque très tard...





MARGUERITE DE NEAUPHLE

CETTE ANNÉE, LES JOURNÉES DU PATRIMOINE ONT RENDU HOMMAGE À CET ÉCRIVAIN DU FÉMININ SINGULIER, FINE OBSERVATRICE DE SES CONTEMPORAINS, CINÉASTE D'HISTOIRES LENTES ET SUGGÉRÉES, CADENCÉES AUX RÈGLES DU NOUVEAU ROMAN, qui fut l'habitante discrète et attachée à notre ville durant quarante ans : Marguerite Duras.

De doctes conférencières, des comédiennes de renom, des films, un spectacle chorégraphique, une composition vidéographique étonnante et fort belle, ont rassemblé des centaines de neauphléens qui disaient unanimement : enfin ! La découverte des textes, l'étude du langage cinématographique

de Marguerite, la promenade dans les lieux de notre ville qu'elle aimait parcourir, n'ont jamais amoindri l'esprit de fête que les organisateurs (l'équipe du Syndicat d'Initiative) ont voulu imposer à cette célébration... Pour preuve, les chansons à l'accordéon de Dany.



INAUGURATION DU PASSAGE MAURICE BROCHET

CE FUT UN MOMENT ÉMOUVANT ET CHALEUREUX, CAR IL FUT L'OCCASION DE BRASSER DES SOUVENIRS ET DE CÉLÉBRER L'ESPRIT D'ENTREPRISE.

Il a rassemblé la famille de l'avionneur, les Neauphléens et les élus jusqu'au Président du Sénat, troisième personnage de l'État.

Ce passage, bien utile, est aménagé là où Maurice Brochet construisait avec génie et mettait au point avec patience ses beaux avions qui volent encore. Une aquarelle, un timbre, et des enveloppes ont été édités en souvenir de ce beau jour à l'initiative de Patrick Gilliéron, pilote et passionné d'aviation.

La plaque commémorative a été découverte par sa fille. Arrêtez-vous quelques instants en passant de la rue Saint-Martin à la rue des Soupins et apprenez l'histoire des avions Brochet. Elle vous étonnera.

1. Gérard Larcher. 2. L'organisateur, Patrick Gilliéron. 3. La petite fille de Maurice Brochet. 4. Le maire coupe le ruban et ouvre le passage officiellement.



AGENDA

UN WEEK-END EN ATELIER

AVEC ALFERA ET, AUSSI, RUFUS

GILLES ALFERA EXPOSERA SES TRAVAUX, PEINTURES ET GRAVURES LES 25, 26 ET 27 NOVEMBRE.

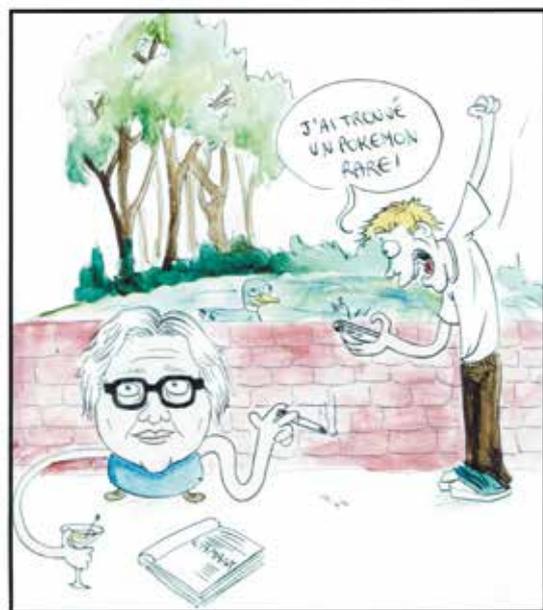
Dans son atelier, on pourra comprendre la réalisation d'une gravure polychrome sur cuivre. Rufus sera présent (s'il n'est pas retenu par un tournage !) en fin d'après-midi pour signer avec le peintre un livre qu'ils ont conçu - 2 itinéraires créés côte à côte : les tableaux d'Alfera et le texte de Rufus nous conduisent à une embarcation improbable dans l'univers du peintre !

Rendez-vous au 77 Grande Rue le vendredi à partir de 17h. Et les samedi et dimanche à partir de 14h. Entrée libre. Contact : 01 34 89 02 53



L'écrouc remonte et stait pas plus épaiss, touts propositions quandis, qu'une écorce d'orange et la tunc scoué crevé.
De un voyage au centre de la tunc est un préparation.
Pouquoi y a-t-il tant ? Pourquoi moi ? Je me souviens que les images de ce diplôme sont tentantes. De plus, au milieu de la tunc n'y a-t-il pas un arbre que la femme des oiseaux aime chaque jour ? La perspective d'écroucider cette painn monnaie de sept écorces assés en ciel, me tente.

ALFERA
E
RUFUS
AUSI



PIKACHU ET ARTIKODIN À NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

COMME 87% DES FRANÇAIS, VOUS AVEZ FORCÉMENT ENTENDU PARLER DE POKEMON GO, LE JEU QUI FAIT FUREUR DANS LE MONDE ENTIER.

Neauphle ne fait pas exception et est aussi envahie par ces petits êtres bizarres aux noms à dormir debout. Alors si vous avez besoin de Pokéballs pour attraper Salameche et le mettre dans votre Pokédex, rendez-vous aux Pokéstops de Neauphle qui sont à l'Église Saint Nicolas, à la Poste et au château d'eau près de l'école Émile Serre... Comme en témoignent Thomas R. (14 ans) qui, avec ses copains, part régulièrement à la chasse aux envahisseurs : « J'ai réussi à attraper des Pokémons de type Eau près de la mare et le plus rare que j'ai attrapé est Magmar (une sorte de canard enflammé avec des griffes ??!)... Il n'y a pas encore assez de joueurs à Neauphle pour créer des équipes, mais ça ne va pas tarder ». Vous n'avez rien compris ? Rassurez-vous, nous non plus, mais les jeunes, eux, adorent !

AGENDA

NOVEMBRE

4 NOVEMBRE

Conférence Tis'santé à la MJP

5 NOVEMBRE

Championnat de scrabble à la CASA

5 NOVEMBRE

Voyage du Club des Aînés en Champagne, Reims et Epernay

6 NOVEMBRE APRÈS-MIDI

La Boum Halloween à la MJP, organisée par les parents d'élèves du GIPE est gratuite et ouverte à tous les enfants des écoles maternelle et primaire de Neauphle-le-Château. Elle sera suivie d'un défilé aux lampions. Comme chaque année, le produit de la vente des lampions sera reversé à une association caritative. Cette année, le GIPE a choisi « Du fun pour tous », association œuvrant au profit d'enfants en situation de handicap.

11 NOVEMBRE

Cérémonies du 11 novembre

12 NOVEMBRE

Soirée Comité des Fêtes à la MJP

DU 19 AU 27 NOVEMBRE

Salon des photographes à la MJP

25,26 ET 27 NOVEMBRE

Un week-end en atelier avec Alfera et Rufus

26 NOVEMBRE

Repar'café à la MJP

DÉCEMBRE

3 DÉCEMBRE

Téléthon organisé par le Comité des fêtes et de nombreuses associations neauphléennes

3 DÉCEMBRE

Sortie du Club des Aînés au cabaret « Les enfants terribles » à Elbeuf

4 DÉCEMBRE

Récital Karine Deshaies organisé par le Syndicat d'Initiative et Ritmy à l'église St Nicolas

8 DÉCEMBRE

AG de l'ASLC à la MJP

10 DÉCEMBRE

Repas du CCAS à la MJP

11 DÉCEMBRE

Forum des Métiers organisé par Coeur de Neauphléens à la MJP



SALON DES PHOTOGRAPHES DU 19 AU 27 NOVEMBRE À LA MJP

Déjà la 11^e édition! Tout au long des saisons précédentes, le caractère spécifique de cette manifestation s'est affirmé. Cette année encore, ce Salon accueillera des artistes de talent, sélectionnés parmi des photographes professionnels et amateurs tous passionnés et impatients de montrer au public des images inédites.

Organisé par le Syndicat d'Initiative, du 19 au 27 novembre, à la MJP, il sera ouvert les samedis, dimanches et mercredi de 14h. à 18h.

Et avis aux photographes en herbe! Les parents d'élèves du GIPE organisent une exposition de photos réalisées par les enfants de l'école primaire. Ces photos seront exposées à la MJP et les visiteurs pourront voter pour désigner le « Super photographe en herbe ».

La remise des prix se fera lors d'un goûter offert par le GIPE le samedi 26 novembre.

2^e FORUM DE LA FORMATION, DES MÉTIERS, DE L'EMPLOI À NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

Compte tenu de l'intérêt porté au 1^{er} Forum, l'association « Cœur de Neauphléens » a décidé d'organiser un second forum, le dimanche 11 décembre 2016 à la Maison du Jeu de Paume.

En effet, il y a une profonde méconnaissance des métiers, de leur accessibilité, des parcours professionnels possibles, des formations qu'offrent certaines écoles, des erreurs à éviter pour optimiser le parcours professionnel, des compétences à acquérir pour sécuriser au mieux son emploi. Cette journée, pour mieux comprendre et connaître les métiers et leurs potentiels d'emplois, a pour but d'établir un lien entre l'école et le monde professionnel, souvent très éloignés.

Tout au long de cette journée, plusieurs conférences ou ateliers permettront aux visiteurs de rencontrer :

- des représentants d'écoles, qui présenteront leurs programmes de formation, les débouchés, les parcours professionnels possibles ;
- des entreprises et des institutions, qui recrutent et proposent des opportunités à des personnes en recherche d'emploi. Elles répondront aux questions des jeunes ;
- des professionnels de différents métiers qui en parlent, précisant les débouchés et perspectives, l'environnement et les conditions de travail, les aptitudes et compétences requises, le salariat ou l'entrepreneuriat et les satisfactions à exercer ce métier.